



## Souhaite des avis concernant futur saisine du jaf

Par **dominique0631\_old**, le **17/10/2007** à **16:28**

Bonjour,

Separée depuis 5 ans du pere de mes 2 enfants , je souhaite saisir le jaf pour une revalorisation de la pension alimentaire.

Le pere avait fixé lui même le montant qui a été accepté par moi m<sup>^</sup>me et homologué par le jaf. J'avais accepté ce montant qui me paraissait correct sans avoir voulu mentionner à l'époque que mon ex vivait en concubinage. Donc il n'a pas été considéré que ses charges étaient divisées par 2. Je vivais seule avec un petit salaire (moins que le smic) mais bénéficiait de l'allocation logement. J'ai appris par tierce personne qu'à la date d'audience que mon ex avait changé d'employeur et bénéficie d'une forte hausse de salaire. Il n'a pas voulu le dire, il a d'ailleurs commencé ce nouveau job le mois de l'audience, donc ce sont évidemment ses revenus antérieurs qui ont été pris en compte. Ce montant a donc été fixé en fonction de sa situation (s'est déclaré vivant seul, et de son précédent job).

J'aimerais savoir si j'explique tous cela au juge (vérité dissimulée), si cela sera pris en compte? J'ai un salaire de à peine 900 euros, 117 d'allocation familiale et plus d'aide depuis que je ne vis plus seule (revenus de mon ami pris en compte). Mon ex doit toucher un peu plus de 3000 euros mais je n'ai aucune certitude Il est cadre d'une grosse agence bancaire et semblerait m<sup>^</sup>me qu'il en est le directeur. Je suis sensé logiquement subvenir aux 3/4 des besoins du foyer (ma part et celles des enfants), et cela est très difficile. Je n'ai aucune idée du montant logiquement attribué pour les enfants dans ce genre de situation vu notre disparité de revenus. je me demande si un juge peut être sensible au fait qu'il ait lui même fixé ce montant en omettant de mentionner que le mois même de l'audience, ses revenus augmentaient considérablement...